

Le 23 octobre 2020

Chers parents et tuteurs légaux,

Pour faire suite aux informations envoyées hier, nous sommes en mesure de vous fournir plus d'informations quant à l'éducation durant un code orange.

Nous comprenons que vous avez des questions et que vous avez besoin d'éclaircissements, majoritairement quant à savoir de quoi aura l'air l'enseignement à distance, ce qui est tout à fait normal.

Quelques informations à savoir :

- Les parents des élèves de la Maternelle à la 8^e année ont le choix de continuer l'école en présentiel ou à distance.
- L'éducation à distance est offerte seulement durant le code orange.
- Nous n'avons aucune idée de combien de temps ce code orange durera.
- Nous prévoyons un début de cette éducation à distance le 2 novembre. Il y aurait du travail envoyé par l'enseignant régulier pour la semaine du 26 au 30 octobre.
- Nous ne pouvons pas garantir que votre enfant sera placé avec le même enseignant qu'il a présentement. La préférence serait en premier lieu, l'enseignant actuel et en deuxième lieu, que l'élève soit assigné à un enseignant de l'école ou de la division.
- Le parent devrait reconnaître l'engagement que ce service demande qui est souligné à l'intérieur de cette lettre.
- Il est important de considérer la dynamique langagière de l'environnement de l'enfant. Dans notre milieu minoritaire, un environnement francophone propice au développement langagier n'est pas toujours possible dans le foyer.

Bien que le ministère demande aux divisions scolaires d'assurer au mieux une distanciation physique de deux mètres, malgré nos efforts (retraits de meubles, livres, matériaux, utilisation des locaux alternatifs sauf le gymnase), il nous est toujours impossible de garantir une distanciation physique de deux mètres par manque d'espace. Nous avons communiqué avec le ministère de l'Éducation qui nous a donné l'aval de continuer avec le système actuel; soit un mètre de distanciation et des cohortes.

Pour nos élèves de la 9^e à la 12^e année, le ministère nous indique que pour le moment, c'est le statu quo. Il se pourrait par contre que si le code orange perdure, nous allions vers un modèle hybride. Malheureusement, cette solution ne libérerait toujours pas assez d'espace pour garantir que tous nos élèves de la Maternelle à la 8^e année puissent être à une distanciation de deux mètres.

.../2

Programmation des élèves

- Les élèves devront participer chaque jour à l'apprentissage et aux évaluations en fonction de normes minimales, comme suit :
 - L'enseignant désigné coordonnera l'enseignement en ligne en temps réel pour tous les élèves dans sa classe. Les élèves inscrits devront respecter les périodes d'apprentissage en temps réel suivantes (synchrone : Microsoft Teams ou équivalent);
- De la 1^{re} à la 4^e année : de cinq à six heures d'enseignement (synchrone) par semaine;
- De la 5^e à la 8^e année : de sept à huit heures d'enseignement (synchrone) par semaine;
- De la 9^e à la 12^e année : deux heures par cours (synchrone) par semaine;
- La DSFM offrira un appui technologique selon les besoins (cas par cas).

Travail indépendant

Les devoirs des élèves seront en fonction des résultats d'apprentissage du programme d'études du Manitoba. Les devoirs seront adaptés aux besoins d'apprentissage des élèves. En ce qui concerne le travail indépendant, de projets interdisciplinaires seront menés par les élèves eux-mêmes. Un certain appui des parents/tuteurs pourrait être requis. Les élèves devront respecter les périodes d'apprentissage minimales suivantes (travail indépendant, travail avec le soutien des parents) :

- De la 1^{re} à la 4^e année : deux heures et demie par jour;
- De la 5^e à la 8^e année : trois heures par jour;
- De la 9^e à la 12^e année : une heure par cours et par jour.

La Maternelle

Les élèves auront chaque jour une à deux heures d'apprentissage par le jeu. Les enseignants de la Maternelle auront des contacts avec les élèves, ainsi qu'avec les parents et les gardiens, au moins une fois par semaine afin de faciliter les relations, d'apporter un soutien et de donner des idées d'apprentissage par le jeu.

Parents

La participation sera consignée. Les élèves devront peut-être se rendre à l'école (ou ailleurs) pour les évaluations ainsi que les discussions avec les enseignants et les administrateurs scolaires, en fonction des besoins.

Les parents et les gardiens devront participer et apporter un soutien, qui variera en fonction de l'âge de l'élève et de sa capacité à travailler de manière autonome. Selon cette démarche, le parent ou le gardien devra surveiller l'engagement de son enfant et s'assurer que le travail exigé est bien effectué.

La majorité des décisions que nous devons prendre sont directement liées avec le choix des parents de soit opter pour le présentiel ou l'école à distance, ce qui complexifie des réponses claires :

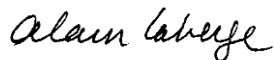
- le transport;
- le service de garde;
- la réaffectation des affectations des enseignants, soit en présentiel ou à distance;
- la réaffectation des temps de préparation pour le personnel enseignant;
- l'offre de service de l'éducation spécialisée;
- la réaffectation des auxiliaires;
- la réaffectation des salles de classe;
- le déménagement de pupitres et de matériels;
- la réaffectation du personnel de soutien;
- la création de nouvelles cohortes;
- le changement de listes de classe dans nos systèmes informatiques.

Vous pouvez donc voir que plusieurs éléments entrent en ligne de compte avant de pouvoir répondre à plusieurs questions. Ceci dit, nous prévoyons suivre les directives du document ministériel quant aux attentes du ministère en ce qui a trait à l'éducation à distance :

https://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/appui/norme_apprentissage_distance.html

Veillez agréer, chers parents et tuteurs légaux, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général,



Alain Laberge

AL/am